

NATU[Réel]LEMENT



*Année scolaire*  
*2025/2026*



# Sommaire

*Le mot des élues*

page 3

*Plannings hebdomadaires*

page 4

*Les écoles*

page 5

*Espace citoyens*

pages 6 - 9

*Accueil périscolaire*

pages 10 et 11

*Restauration*

pages 12 et 13

*Accueil de loisirs les mercredis*

pages 14 et 15

*Accueil de loisirs les vacances scolaires*

pages 16 - 18

*Projet Éducatif Territorial*

page 19

*Contacts*

page 20



# Le mot des élues



**ANNE-MARIE  
PICARD**



**EMILIE  
TRAMOND**



**MANUELA  
DE CARVALHO**

Chères familles,

À l'aube de cette nouvelle année scolaire, nous avons à coeur de vous faire part des nouveautés au service de nos enfants et de toutes les familles de notre commune.

Une nouvelle aire de jeux est désormais ouverte à l'entrée de la ville, offrant un bel espace de détente et de jeux pour tous les Ceyratoises et les Ceyratois.

Un lieu de plus pour favoriser les moments de convivialité, de plein air et de partage intergénérationnel !

Du côté de la restauration scolaire, nous avons fait le choix de maintenir les tarifs cette année, malgré l'augmentation des coûts, afin de garantir à chacune et chacun un accès équitable à ce service essentiel.

Pour mieux répondre aux besoins des familles, les modalités d'inscription à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) ont évolué. Ces ajustements visent à garantir un accueil encore plus adapté à vos attentes et aux rythmes de vie de toutes et tous.

Nous poursuivons ainsi notre engagement auprès de la population de Ceyrat, avec l'ambition de développer toujours plus de projets tournés vers l'épanouissement de la jeunesse.

Nous vous souhaitons une excellente rentrée, et restons à votre écoute tout au long de l'année.

Bien à vous  


**Anne-Marie PICARD**  
Maire de Ceyrat

## **Émilie TRAMOND**

Adjointe à la petite enfance, à  
l'éducation et à la jeunesse

## **Manuela DE CARVALHO**

Conseillère déléguée à la jeunesse et  
au numérique

# Plannings hebdomadaires



Les enfants sont scolarisés dans l'une des quatre écoles de la commune, en fonction de leur lieu d'habitation et des effectifs au sein des écoles.

## TEMPS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES : LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI

| 7h30-8h20               | 8h30-12h          | 12h-14h             | 14h-16h30         | 16h30-18h30             |
|-------------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------------|
| Accueil<br>périscolaire | Temps<br>scolaire | Pause<br>méridienne | Temps<br>scolaire | Accueil<br>périscolaire |

## TEMPS ACCUEIL DE LOISIRS : MERCREDI

| 7h30-9h                | 9h-12h               | 12h-13h30           | 13h-14h                | 14h-17h              | 17h-18h30             |
|------------------------|----------------------|---------------------|------------------------|----------------------|-----------------------|
| Accueil des<br>enfants | Temps<br>d'activités | Pause<br>méridienne | Accueil des<br>enfants | Temps<br>d'activités | Départ des<br>enfants |

Les temps périscolaires ainsi que la pause méridienne sont assurés par les services de la mairie.

Pour accéder aux différents services de réservations, vous devez avoir **au préalable renseigné le DOSSIER ADMINISTRATIF** sur votre espace citoyens. Les réservations doivent être faites et validées par le service Éducation-Enfance-Jeunesse de la collectivité. Le règlement intérieur est disponible sur l'Espace citoyens et accessible à l'adresse : [www.espace-citoyens.net/ceyrat](http://www.espace-citoyens.net/ceyrat) rubrique "infos pratiques > Informations"

# Les écoles

## Ceyrat



### École Maternelle Clément Bourdeix de **CEYRAT**

1 rue Frédéric Brunmurol  
63122 Ceyrat  
04 73 61 42 97



### École Élémentaire du bourg de **CEYRAT**

1 rue Frédéric Brunmurol  
63122 Ceyrat  
04 73 61 40 42

## Boisséjour

### École Maternelle Joseph Chenay de **BOISSÉJOUR**

7 rue du 11 Novembre  
63122 Ceyrat  
04 73 61 44 08



### École Élémentaire de **BOISSÉJOUR**

3 rue du 8 Mai 1945  
63122 Ceyrat  
04 73 61 43 30



**À noter :** les portes des écoles ouvrent 10 minutes avant le début des cours, le matin de 8h20 à 8h30 et le midi de 13h50 à 14h.

# Espace citoyens

Pour bénéficier des services périscolaires, d'accueil de loisirs et de restauration scolaire de la commune, inscrivez vos enfants en quelques clics sur l'Espace citoyens à l'aide de votre mot de passe et de la clé d'activation reçus par mail.



 **Mon espace perso**

Identifiant

Mot de passe

**1** Espace de connexion pour accéder à votre espace personnel. Cliquez sur « Connexion » après avoir saisi votre identifiant et votre mot de passe ou cliquez sur « J'ai oublié mon mot de passe » pour réinitialiser votre mot de passe si besoin.

## BIENVENUE SUR L'ESPACE CITOYEN

Un guichet unique en ligne au bénéfice de tous...

Nous sommes heureux de vous souhaiter la bienvenue sur vos démarches liées à votre vie quotidienne.

- La pré-inscription aux écoles publiques,
- La restauration scolaire
- Les activités périscolaires

Pour pouvoir bénéficier de ces services il faut avoir reçu à vous connecter à votre espace personnel !

Vous pourrez accéder à votre tableau de bord afin de :

- Consulter l'historique de vos demandes
- Suivre l'état de traitement de vos demandes
- Disposer d'un espace de stockage sécurisé pour vos p

Nos services sont à votre disposition pour tout renseignement

L'équipe municipale



# Espace citoyens

L'Espace citoyens est accessible sur ordinateur (de préférence) ou smartphone depuis le site internet de la commune **www.ceyrat.fr** ou directement à l'adresse **www.espace-citoyens.net/ceyrat**

2

## Informations sur :

- programmes mercredis, périscolaires, vacances
- restauration
- tarifs
- horaires mini garderie
- PEDT, règlements intérieurs
- inscriptions scolaires

YENS DE CEYRAT

l'Espace Citoyens, destiné à faciliter

préalable vos identifiants et ensuite

pièces justificatives

ment.



## Actualités



que faire q  
de passe ?

Information urgente : le pas à pas du  
mot de passe perdu

[LIRE LA SUITE](#)



### Journal de l'écolier 2025-2026

Accédez au pas à pas pour l'utilisation  
de votre espace citoyens dans le  
journal de l'écolier en suivant le lien ci-  
dessous.

[LIRE LA SUITE](#)

[VOIR TOUTES LES ACTUALITÉS >](#)

3

**Lien** vers le site  
internet de la  
mairie.

# L'Espace citoyens

5

**Votre profil**, pour modifier et ajouter des coordonnées dans votre espace personnel. **Identifiants** permet de modifier votre mot de passe. **Entourage** permet d'ajouter des personnes autorisées à venir chercher votre enfant.

4

La composition de votre foyer s'affiche ici.



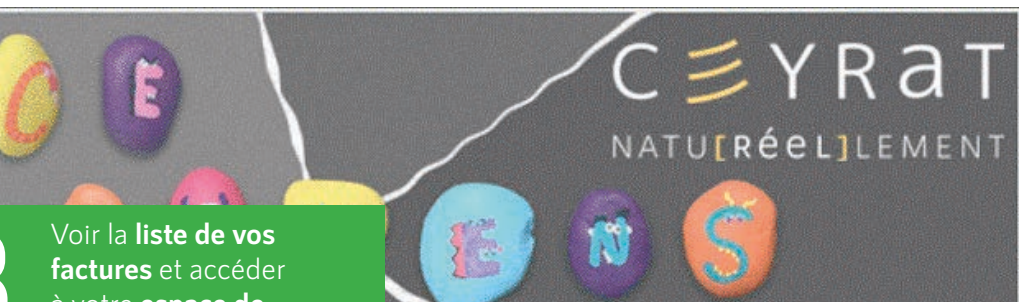
7

Consulter vos demandes en l'historique.

1

En début d'année scolaire, votre dossier administratif à jour est demandé au format « PDF ». Si votre dossier n'est pas validé par le service, vos réservations en ligne (périodiques, pécuniaires, mercredi).

# L'Espace citoyens



Voir la **liste de vos factures** et accéder à votre **espace de paiement**.

S  
n cours et

semble de vos démarches administratives

Mes actualités

Coordonnées

Edition de documents

Informations  
santé

6

Renseigner / modifier ici vos **coordonnées** ou indiquer un **changement de situation familiale** (mariage, séparation...).

3

**Rubrique à mettre à jour pour renseigner les données de santé de votre enfant** : médecin, allergies, régime alimentaire, PAI, handicap, autorisations et contre-indications diverses (port de diabolos à notifier dans les observations...).

2

- Effectuer, modifier une réservation en périscolaire et/ou restauration scolaire possible jusqu'à la veille minuit.
- Effectuer, modifier une réservation les mercredis (dans la limite des places disponibles). **Attention aux délais : 7 jours pour réserver et 14 jours pour annuler avant le mercredi souhaité.** Toute annulation hors délai sera facturée. Néanmoins, passé le délai des 14 jours, **les absences aux mercredis doivent être signalées par mail** à [alsh-albertcamus@ceyrat.fr](mailto:alsh-albertcamus@ceyrat.fr)

re, vous devez mettre votre  
pour avec les pièces obligatoires  
.pdf ». Tant que ce dossier ne  
service vous ne pourrez pas procéder  
restauration scolaire, vacances,

# Accueil périscolaire



## LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS

### Accueil du matin

**Horaires : 7h30 à 8h20**

### Pause méridienne

**Horaires : 12h à 14h**

### Accueil du soir

**Horaires : 16h30 à 18h30**



## ACTIVITÉS

Les activités proposées (culturelles, sportives, scientifiques...) répondent aux besoins de développement physiologique et psychologique des enfants. Elles sont en adéquation avec les objectifs du Projet Éducatif Territorial.

Le programme des activités est disponible sur l'Espace citoyens dans la rubrique « Infos pratiques » puis « Activités du périscolaire ».

## RÉSERVATIONS

Les réservations et annulations doivent être réalisées par le biais de l'Espace citoyens. Elles peuvent se faire au plus tard la veille (**avant minuit**) pour le lendemain.

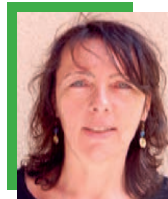
**Toute absence non signalée sera facturée** (voir art. 4 du règlement intérieur des accueils périscolaires des écoles maternelles et élémentaires).

### À NOTER

- Les enfants ne déjeunant pas à la cantine peuvent bénéficier de la mini garderie sur deux créneaux horaires définis, de 13h20 à 13h25 ou de 13h50 à 14h. **Ce service est gratuit.**
- Durant les temps d'accueil, les enfants peuvent suivre des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) assurées par les enseignants.

# L'ÉQUIPE

Les accueils périscolaires sont constitués d'une équipe qualifiée et diplômée composée d'une direction, d'une direction adjointe et d'une équipe d'animation.



**Directrice des  
accueils de loisirs**

04 73 61 43 51  
alsh-albertcamus@ceyrat.fr

**Yolande CAMP**

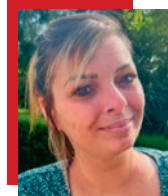


**Directeur adjoint des  
accueils de loisirs**

04 73 61 43 51  
alsh-albertcamus@ceyrat.fr

**Jean-Benoît DUCROUX**

## BOISSÉJOUR



**Périscolaire  
école maternelle**

06 24 01 33 92  
perimatbsj@ceyrat.fr

**Céline CRAVINHO**



**Périscolaire  
école élémentaire**

06 73 89 16 07  
perielembjsj@ceyrat.fr

**Nicolas LABORDE**

## CEYRAT



**Périscolaire  
école maternelle**

06 30 84 13 92  
perimatceyrat@ceyrat.fr

**Alicia PASSIER**



**Périscolaire  
école élémentaire**

06 33 58 18 48  
perielemceyrat@ceyrat.fr

**Emma VISSAC**

## TARIFS

Les tarifs des accueils dépendent du quotient familial. La facturation est un **forfait périodique de vacances scolaires à vacances scolaires**.

Le paiement des factures peut être effectué en ligne sur l'Espace citoyens.

| Habitants de Ceyrat   |         |
|-----------------------|---------|
| Coef. 1 (0 à 320)     | 5,00 €  |
| Coef. 2 (321 à 455)   | 5,50 €  |
| Coef. 3 (456 à 609)   | 8,00 €  |
| Coef. 4 (610 à 849)   | 10,00 € |
| Coef. 5 (850 à 1099)  | 12,00 € |
| Coef. 6 (1100 à 1499) | 16,00 € |
| Coef. 7 (1500 à 1999) | 20,00 € |
| Coef. 8 (2000 et +)   | 25,00 € |

*Forfait par cycle  
(de vacances à  
vacances).*



| Extérieurs à la commune |         |
|-------------------------|---------|
| Coef. 1 (0 à 849)       | 10,30 € |
| Coef. 2 (850 à 1999)    | 25,75 € |
| Coef. 3 (2000 et +)     | 30,90 € |

# Restauration



## ADMISSION

La restauration scolaire accueille les enfants à partir de 3 ans (avant le 31 décembre de l'année scolaire en cours) sur une plage horaire de 12h à 14h.

Une mini-garderie gratuite est disponible sur deux créneaux horaires définis, de 13h20 à 13h25 ou de 13h50 à 14h, pour l'accueil des enfants qui ne mangent pas à la cantine.



## RÉSERVATIONS

Les réservations sont réalisées par le biais de l'Espace citoyens. Elles peuvent se faire au plus tard la veille (avant minuit) pour le lendemain.

Les modifications exceptionnelles de dernière minute ne peuvent se faire qu'auprès de l'équipe d'animation de 7h30 à 8h30. Aucune modification n'est prise en compte par téléphone ou par mail.

**Toute absence non signalée sera facturée.**

## PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

**Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) concerne les enfants atteints de troubles de la santé : pathologie chronique, allergie, intolérance alimentaire.**

**Les parents doivent le signaler aux directrices d'école afin de prévoir l'élaboration d'un PAI et donner une copie du document aux animateurs ou ATSEM.**

La commune ne fournit pas de repas pour les régimes alimentaires. Pour les enfants qui présentent un PAI alimentaire, les parents devront apporter un repas (pain compris) dans des récipients micro-ondables étiquetés au nom de l'enfant, transportés dans un sac isotherme identifié nominativement, en détaillant le menu. Un droit à l'assiette correspondant à 50 % du tarif selon le quotient familial sera appliqué.

## TARIFS

**Pas d'augmentation en 2025-2026 pour les Ceyratois**

| Habitants de Ceyrat                                             |           |           |           |            |             |             |           |
|-----------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|------------|-------------|-------------|-----------|
| Coef. 1                                                         | Coef. 2   | Coef. 3   | Coef. 4   | Coef. 5    | Coef. 6     | Coef. 7     | Coef. 8   |
| 0 à 320                                                         | 321 à 455 | 456 à 609 | 610 à 849 | 850 à 1099 | 1100 à 1499 | 1500 à 1999 | 2000 et + |
| 0,50 €                                                          | 0,75 €    | 2,50 €    | 3,50 €    | 4,00 €     | 4,50 €      | 5,00 €      | 6,20 €    |
| PAI alimentaire - Droit à l'assiette : 50 % du tarif selon QF   |           |           |           |            |             |             |           |
| Extérieurs à la commune                                         |           |           |           |            |             |             |           |
| Tarif unique repas : 6,70 €   PAI - Droit à l'assiette : 3,35 € |           |           |           |            |             |             |           |



## À NOTER

- Les menus proposés aux enfants sont affichés devant chaque école et consultables en ligne sur l'Espace citoyens.
- Des commissions de restauration sont organisées régulièrement avec les représentants des parents d'élèves, la municipalité et le prestataire en charge de la réalisation des repas. La constitution et l'équilibre des menus sont alors discutés de manière collégiale.

# Accueil de loisirs

## Les mercredis



### CONTACT

Rue de la Paix  
Plaine des sports - Ceyrat  
04 73 61 43 51  
alsh-albertcamus@ceyrat.fr



L'accueil de loisirs sans hébergement « Albert Camus » (ALSH) a vocation éducative, sociale et culturelle. Il s'adresse aux enfants âgés de 3 ans révolus et scolarisés jusqu'à 11 ans.

| 7h30-9h             | 9h-12h                         | 12h-13h30                     | 13h-14h             | 14h-17h           | 17h-18h30          |
|---------------------|--------------------------------|-------------------------------|---------------------|-------------------|--------------------|
| Accueil des enfants | Temps d'activités <sup>1</sup> | Pause méridienne <sup>2</sup> | Accueil des enfants | Temps d'activités | Départ des enfants |

<sup>1</sup> Pour les enfants ne déjeunant pas à l'ALSH, départ de 12h à 12h30.

<sup>2</sup> Pour les enfants déjeunant à l'ALSH mais ne participant pas aux activités de l'après-midi, le départ a lieu à partir de 13h30.

**À noter :** les repas sont pris au restaurant scolaire de l'école élémentaire de Ceyrat.

## ACTIVITÉS

L'équipe d'animation propose aux enfants un éventail d'activités sportives, culturelles et artistiques.

Le programme des activités est établi chaque mois. Il est disponible sur l'Espace citoyens dans la rubrique « Infos pratiques » puis « Activités du mercredi ».

# LES THÈMES DES MERCREDIS 2025-2026

|                     | 3 / 6 ans                                                                                                                                       | 6 / 11 ans                                                                                                                                                          |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Septembre à automne | Servons-nous de nos 10 doigts...                                                                                                                | Un mercredi, un jeu, une activité                                                                                                                                   |
| Automne à Noël      | L'art de recycler                                                                                                                               | Matins :<br>• Le voyage de l'ours Paddington (du 05 au 26/11)<br>• Une décoration festive du monde (du 03 au 17/12)<br>Après-midis : Magie et sortilèges à Hagwarts |
| Noël à hiver        | Voyage en Afrique                                                                                                                               | Matins : Les tourbillons de l'ALSH<br>Après-midis : Les Arts numériques                                                                                             |
| Hiver au printemps  | Les mercredis en mosaïque                                                                                                                       | « C'est pas Versailles ici ! »                                                                                                                                      |
| Printemps à été     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Printemps en fleurs (du 22/04 au 27/05)</li> <li>• La ferme en folie (du 03/06 au 01/07)</li> </ul> | Matins : La forêt enchantée<br>Après-midis : Nous sommes des super-héros                                                                                            |



## RÉSERVATIONS

L'inscription administrative sur l'Espace citoyens est obligatoire avant toute réservation. Les réservations aux mercredis se font en ligne. Elles peuvent se faire **au plus tard 7 jours avant la date souhaitée** dans la limite des places disponibles. Pour les fratries, lors de la réservation des mercredis, ne pas utiliser la commande "dupliquer" sur l'espace citoyens. Les annulations peuvent se faire **au plus tard 14 jours avant la date réservée**. Passé ce délai, toute réservation sera facturée, repas compris.

Les tarifs de l'ALSH sont calculés en fonction de votre quotient familial (voir tarifs page 18). Pour les modalités de fonctionnement, paiement et remboursement, consultez le règlement intérieur de l'ALSH sur l'Espace citoyens, rubrique "Infos pratiques > Informations".

# Accueil de loisirs

## Les vacances scolaires



L'accueil de loisirs sans hébergement « Albert Camus » accueille les enfants de 3 à 11 ans et de 12 à 16 ans pendant toutes les périodes de vacances.

| 7h30-9h             | 9h-12h                         | 12h-13h30                     | 13h-14h             | 14h-17h           | 17h-18h30          |
|---------------------|--------------------------------|-------------------------------|---------------------|-------------------|--------------------|
| Accueil des enfants | Temps d'activités <sup>1</sup> | Pause méridienne <sup>2</sup> | Accueil des enfants | Temps d'activités | Départ des enfants |

<sup>1</sup> Pour les enfants ne déjeunant pas à l'ALSH, départ de 12h à 12h30.

<sup>2</sup> Pour les enfants déjeunant à l'ALSH mais ne participant pas aux activités de l'après-midi, le départ a lieu à partir de 13h30.

**À noter :** les repas sont pris au restaurant scolaire de l'école élémentaire de Ceyrat.

## LES THÈMES DES PETITES VACANCES 2025-2026

**Une thématique est abordée chaque semaine par tranche d'âge avec des activités artistiques, sportives, culturelles** et ludiques sous différentes formes. La semaine est également ponctuée de sorties, visites, spectacles, grands jeux... Des stages sportifs et culturels sont également proposés pendant les vacances.



|                       | 3 / 6 ans                                | 6 / 11 ans                                    |
|-----------------------|------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Automne - Semaine 1   | Dans le monde des géants                 | Les marionnettes en folie                     |
| Automne - Semaine 2   | Hercule et les dieux grecs               | Robin des Bois                                |
| Noël - Semaine 2      | Découvrons le Pôle Nord                  | Voyage en Laponie                             |
| Hiver - Semaine 1     | La ronde des musiciens                   | Salvador Dali                                 |
| Hiver - Semaine 2     | À la découverte des planètes avec Wall-E | Le Japon                                      |
| Printemps - Semaine 1 | Clowneries, farces et attrapes           | À la découverte des grands monuments du Monde |
| Printemps - Semaine 2 | Les courses de voitures avec Cars        | La Mythologie grecque                         |

À noter : le planning des activités est consultable sur l'Espace citoyens deux semaines avant la période dans la rubrique « Infos pratiques > Vacances ».

# RÉSERVATIONS DES VACANCES

Les réservations pour les vacances se font en ligne sur l'Espace citoyens (dans la limite des places disponibles) ou en prenant rendez-vous au 04 73 61 43 51.

**Toute réservation engage la facturation.**



Les dates de réservations 2025/2026 sont :

- Vacances d'automne : du 18 au 27/09/2025
- Vacances de Noël : du 21 au 30/11/2025
- Vacances d'hiver : du 13 au 20/01/2026
- Vacances de printemps : du 10 au 17/03/2026
- Vacances d'été : du 12 au 25/05/2026

Conditions de réservations pour l'ALSH : Les réservations se font selon 3 formules, suivant un calendrier avec des dates butoirs. En dehors des périodes de réservation, les familles formuleront leur demande par mail, celle-ci sera examinée par la direction.

## **Formule 1 à la semaine :**

- Sur 4 ou 5 journées avec ou sans repas
- Sur 4 ou 5 matinées avec ou sans repas
- Sur 4 ou 5 après-midis avec ou sans repas
- Sur 4 jours 1/2 avec ou sans repas, la demi-journée au choix



## **Formule 2 au choix à la carte** en fonction des places disponibles.

**Formule 3 réservation pour les familles extérieures** en fonction des places disponibles.

Pour être définitives, les réservations telles que décrites ci-dessus devront être validées par les services de l'ALSH. Un mail de confirmation sera envoyé sur l'espace citoyens.

Si la demande n'est pas conforme aux modalités de réservations, elle sera invalidée.

Pour les réservations, les familles ceyratoises sont prioritaires sur une période donnée par rapport aux familles extérieures à la commune.

- Stages multisports : réservations par cycle sportif d'activités.
- Stages culturels : réservations sur un cycle de 5 demi-journées.

Si votre enfant est en situation de handicap, un travail en lien avec le DAHLIR63 est mis en place pour favoriser la prise en charge de tous les enfants au sein des accueils de loisirs. N'hésitez pas à contacter la direction pour de plus amples informations.

Lors de la constitution de votre dossier administratif, merci de signaler si votre enfant bénéficie d'une reconnaissance MDPH et de l'AEEH (joindre les notifications) pour que nous puissions lui garantir un accueil de qualité adapté à ses besoins.

# TARIFS

L'ensemble des prestations de l'Accueil de Loisirs est calculé en fonction du quotient familial.



| Habitants de Ceyrat     |           |                    |                            |        |                      |                    |
|-------------------------|-----------|--------------------|----------------------------|--------|----------------------|--------------------|
| Quotient familial       | ½ journée | Journée sans repas | Forfait 5 jours sans repas | Repas  | PAI - Droit assiette | Journée avec repas |
| 0 à 320                 | 1,83 €    | 3,66 €             | 17,38 €                    | 0,50 € | 0,25 €               | 4,16 €             |
| 321 à 455               | 2,53 €    | 5,06 €             | 23,54 €                    | 0,75 € | 0,38 €               | 5,80 €             |
| 456 à 609               | 3,50 €    | 7,00 €             | 33,26 €                    | 2,50 € | 1,25 €               | 9,50 €             |
| 610 à 849               | 5,32 €    | 10,64 €            | 51,49 €                    | 3,50 € | 1,75 €               | 14,14 €            |
| 850 à 1099              | 7,48 €    | 14,96 €            | 70,96 €                    | 4,00 € | 2,00 €               | 18,96 €            |
| 1100 à 1499             | 9,28 €    | 18,56 €            | 88,11 €                    | 4,50 € | 2,25 €               | 23,06 €            |
| 1500 à 1999             | 9,60 €    | 19,20 €            | 91,19 €                    | 5,00 € | 2,50 €               | 24,20 €            |
| 2000 et +               | 9,93 €    | 19,86 €            | 94,28 €                    | 6,20 € | 3,10 €               | 26,06 €            |
| Extérieurs à la commune |           |                    |                            |        |                      |                    |
| Quotient familial       | ½ journée | Journée sans repas | Forfait 5 jours sans repas | Repas  | PAI - Droit assiette | Journée avec repas |
| 0 à 320                 | 2,05 €    | 4,10 €             | 19,74 €                    | 1,00 € | 0,50 €               | 5,10 €             |
| 321 à 849               | 8,98 €    | 17,96 €            | 85,29 €                    | 5,00 € | 2,50 €               | 22,96 €            |
| 850 à 1999              | 11,22 €   | 22,44 €            | 106,54 €                   | 5,97 € | 2,99 €               | 28,41 €            |
| 2000 et +               | 11,43 €   | 22,86 €            | 108,61 €                   | 6,50 € | 3,25 €               | 29,36 €            |

**À noter :** cotisation annuelle de 25,12 € par famille pour les extérieurs à la commune.

# Projet Éducatif Territorial



Le Projet Éducatif Territorial (PEDT) a pour objectif de mobiliser les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors des temps scolaires.

Le Projet Éducatif Territorial permet d'organiser les interventions des différents acteurs éducatifs afin que les activités scolaires, périscolaires et extra-scolaires proposées par la ville de Ceyrat complètent le service public d'Éducation.

Cette organisation participe à l'épanouissement des enfants, à l'accès aux connaissances, aux pratiques culturelles, à l'apprentissage de la citoyenneté, à la sensibilisation au monde qui nous entoure et aux enjeux du développement durable ainsi qu'à la promotion de la santé, du sport et de l'hygiène de vie.

Dans le cadre de l'harmonisation des temps de l'enfant, ce projet est complété par le dispositif « plan mercredi ».

Le Projet Éducatif Territorial de la ville de Ceyrat est consultable sur l'Espace citoyens en accès libre dans la rubrique « Infos pratiques ».



# Contacts

## MAIRIE DE CEYRAT

1 rue Frédéric Brunmuro  
63122 Ceyrat  
04 73 61 42 55  
mairie@ceyrat.fr  
www.ceyrat.fr

## DIRECTION ÉDUCATION- ENFANCE-JEUNESSE

1 rue Frédéric Brunmuro  
04 73 61 57 18  
www.espace-citoyens.net/ceyrat

## ÉCOLES DE CEYRAT

### Maternelle Clément Bourdeix

1 rue Frédéric Brunmuro  
Directrice : Mme BARDET  
04 73 61 42 97  
ecole-mat.ceyrat.63@ac-clermont.fr

### Périscolaire

06 30 84 13 92  
perimatceyrat@ceyrat.fr

### Élémentaire du bourg

1 rue Frédéric Brunmuro  
Directrice : Mme POUX  
04 73 61 40 42  
ecole-elem.ceyrat.63@ac-clermont.fr

### Périscolaire

06 33 58 18 48  
perielemceyrat@ceyrat.fr



## ÉCOLES DE BOISSÉJOUR

### Maternelle Joseph Chenay

Rue du 11 Novembre  
Directrice : Mme MONNET  
04 73 61 44 08  
ce.0634017z@ac-clermont.fr

### Périscolaire

06 24 01 33 92  
perimatbsj@ceyrat.fr

### Élémentaire

3 rue du 8 Mai 1945  
Directrice : Mme QUINTARD  
04 73 61 43 30  
0630314z@ac-clermont.fr

### Périscolaire

06 73 89 16 07  
perielembsj@ceyrat.fr

## ÉDITÉ PAR LA VILLE DE CEYRAT

Directeur de la publication : Anne-Marie Picard - Éditeur, rédacteur et concepteur : Ville de Ceyrat

Impression : Imprimerie Decombat 04 73 25 06 62

Tirage : 700 exemplaires